



## ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu, la demande d'arrêté en date du 23/09/2024 par la Société Eiffage Energie Systemes - Infra Nord,

**Considérant** qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement des travaux de remplacement support vétuste ENEDIS réalisés par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – INFRA NORD au niveau du chemin du Malhof.

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup>

La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – INFRA NORD située 3 zone porte d'Estaires- route d'Estaires 59480 LA BASSÉE est autorisée à effectuer les travaux de remplacement support vétuste ENEDIS à partir du 07/10/2024 pour une durée de 10 jours calendaires au niveau du chemin du Malhof. La vitesse sera limitée à 30 km/h, et le stationnement sera interdit au droit des travaux.

#### Article 2

Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux afin de réglementer la circulation, d'éviter tout accident de la circulation et pour assurer la sécurité des usagers. Avant toute intervention, l'occupant doit en informer les habitants concernés.

L'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès aux véhicules de secours.

#### Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- D.D.T.M.
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – INFRA NORD

Chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 25 septembre 2024

Le Maire,  
Jean-Luc GOETBLOET

